

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

LES ÉTAPES À SUIVRE :

**RÉDIGER LE CONSTAT AMIABLE SUR PLACE, LE JOUR DE L'ACCIDENT,
UN SEUL ET MÊME CONSTAT POUR DEUX VÉHICULES,
MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE ET DE VOTRE ATTESTATION
D'ASSURANCE,
PRENEZ LE TEMPS DE LIRE LES INFORMATIONS DU CONSTAT, REMPLISSEZ-LE
RIGOREUSEMENT ET ENTIÈREMENT,
ÉCRIVEZ DE FAÇON CLAIRE ET LISIBLE,
ÉCRIVEZ DE FAÇON CLAIRE ET LISIBLE,**



**C'EST UN DOCUMENT EUROPÉEN : VOUS POUVEZ RÉDIGER VOTRE
CONSTAT DANS VOTRE LANGUE MATERNELLE !**

**IL FAUT QU'IL Y AIT LES SIGNATURES DE CHAQUE CONDUCTEUR. ELLES
VOUS ENGAGENT SUR L'ENSEMBLE DES INDICATIONS INSCRITES !**

**S'IL Y A DES TÉMOINS, RELEVEZ LEUR NOM ET LEURS COORDONNÉES,
SI L'AUTRE PERSONNE NE VEUT PAS LE REMPLIR, NOTEZ SA PLAQUE
D'IMMATRICULATION, ESSAYEZ DE TROUVER DES TÉMOINS ET PORTEZ
PLAINTÉ,**

**PHOTOGRAPHIER LES VÉHICULES EN SITUATION AVEC LEUR PLAQUE
D'IMMATRICULATION, UNE VUE GÉNÉRALE DE L'ACCIDENT,
ADRESSEZ LE TOUT À L'ASSUREUR SOUS 5 JOURS,**



Conseil

**CONSERVEZ EN PERMANENCE DANS VOTRE
BOÎTE À GANTS AU MOINS UN CONSTAT
AMIABLE !**

